

République française

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche

Le Directeur général

Paris, le 10 SEP. 1990

PROJET

PROBLEMATIQUES ACTUELLES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

De tous temps, l'activité agricole repose sur la formation des hommes. Dans les sociétés traditionnelles, les longs chemins initiatiques répondaient à la nécessité de transmettre un savoir complexe mais non formalisé, enrichi à chaque génération. A l'époque moderne, il faut noter que les grandes étapes du développement de l'enseignement agricole coïncident exactement avec celles de l'histoire de l'agriculture et du monde rural.

Aujourd'hui, nous ouvrons un chapitre nouveau dans une conjoncture très difficile mais tout à fait originale par rapport aux événements du passé : non seulement les mondes agricole et rural vont vivre des changements rapides quant à leurs objectifs, leurs savoirs et leurs pratiques (en s'autonomisant notamment l'un par rapport à l'autre), mais aussi la société moderne diverge radicalement par rapport aux coutumes et aux usages sociaux d'il y a quelques dizaines d'années. La distinction entre la ville et la campagne est en train de s'estomper au profit d'une société au sein de laquelle l'information et l'innovation vont occuper une place toujours plus importante aux dépens des aspects particuliers liés aux métiers et aux conditions sociales.

La transformation en cours des Brevets de Technicien Agricole en Baccalauréat technologique et Baccalauréat professionnel est lourde de significations : au cours des trente dernières années, l'enseignement agricole a su construire un système pédagogique exemplaire au sein du système national d'enseignement et de formation. Mais les dynamiques actuelles en ébranlent profondément les bases. Certains peuvent même penser que la parenthèse d'un enseignement spécialisé qui a beaucoup contribué à la modernisation du pays est en train de s'achever et doit se terminer car la société de demain n'en a plus besoin.

D'autres estiment, au contraire, que le développement d'un enseignement autonome doit trouver sa place au sein du MAP dans le cadre d'une politique nationale animée par le MEN : il se justifie, d'une part, par les révolutions que vont subir les modes de gestion de l'espace rural et les systèmes de productions primaires avec leurs filières de transformation et de commercialisation associés, d'autre part, par la nécessité de diversifier davantage les méthodes du système d'enseignement et de formation pour répondre aux besoins d'une société de plus en plus fondée sur la valorisation des ressources de l'intelligence.

Dès sa nomination, le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche a pris nettement position en faveur de cette dernière option. Elle est un des éléments fondamentaux de la rénovation de la filière du progrès qu'il a engagé pour pousser le système agro-alimentaire français à saisir toutes les chances de l'avenir.

Cette politique concerne également l'enseignement supérieur et la recherche (cf le discours du Ministre à Montpellier le 4 Juin 1993) et le développement (rénovation du FNDA et de l'ANDA, relance de la recherche appliquée agricole engagées en partenariat étroit avec les organisations professionnelles agricoles).

Mais l'avenir de l'enseignement agricole est un élément stratégique qui conditionne celui de toute la filière du progrès. Au sein de ce système pédagogique, la formation initiale, en raison de son rôle particulier dans les établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPLEA) et des choix porteurs d'avenir qui ne peuvent être différés, occupe une place particulière qui mérite toute l'attention de la DGER.

Cette note a pour objectif de présenter simplement des observations glanées au long de la visite de plusieurs dizaines d'établissements pour contribuer au débat qui est un des fondements de l'enseignement agricole, débat qui va prendre d'ici la fin de 1993 une tonalité particulière avec la mise en place prochaine par le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche d'une commission d'évaluation de la rénovation pédagogique présidée par Monsieur le Professeur R. REMOND.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UN CHEF D'OEUVRE

Un an après ma nomination à la DGER, je reste toujours aussi admiratif devant l'oeuvre de tous ceux qui ont contribué au développement de l'enseignement agricole depuis une trentaine d'années. Fondé, dès l'origine, sur un partenariat dynamique avec les professionnels, les familles et les élus et sur plusieurs familles d'établissements publics et privés, il a su développer une pédagogie équilibrée entre la formation de base, les démarches inductives de la découverte des milieux, l'apprentissage des techniques gestuelles et la formation de la personnalité des jeunes. Grâce à ses innovations, il a pu s'adapter à des publics très différenciés et notamment aux besoins des jeunes en difficulté. Ceci a été facilité par les relations exemplaires qui se sont établies entre la formation initiale, l'apprentissage, la formation continue, le développement et l'animation rurale au sein des établissements locaux à échelle humaine. Enfin, en suivant l'évolution des pays ruraux, il s'est progressivement ouvert à de nouvelles filières de formation qui sont en train de faire évoluer son image vers la notion de savoir vert.

* la participation très active de Monsieur Paul de Viguerie aux travaux préparatoires de la loi Quinquennale sur l'emploi est le signe, s'il en était besoin, de l'intérêt personnel que porte le Ministre à la formation continue et à l'apprentissage.

Au cours des dix dernières années cette évolution a été confortée par la loi de 1984 qui a reconnu une véritable parité, notamment au niveau des personnels, avec l'Education Nationale et facilité les coopérations avec celle-ci. La rénovation pédagogique engagée en 1982 a profondément transformé les méthodes pédagogiques et préparé l'avènement des Baccalauréats technologique et professionnel. Enfin, les statuts des EPLEA ont confié la présidence de leur conseil d'administration à un représentant des collectivités locales ou des organisations professionnelles ou des parents ce qui a encore resserré leurs liens avec leur environnement, les a incité à s'engager davantage dans le développement local et permis de tirer le meilleur parti de la prise en charge des lycées par les Conseils régionaux dans le cadre d'une coopération exemplaire.

Ces remarquables succès n'ont été possibles que grâce à la compétence et, je dirais même, au militantisme de la communauté éducative ainsi qu'aux soutiens financiers, chaque année croissants, du Ministère de l'Agriculture et des Conseils Régionaux.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UN CHEF D'OEUVRE FRAGILE

Cependant, ces succès mais également la situation générale de notre pays posent de nouveaux défis à la communauté éducative du Ministère de l'Agriculture, défis qui, s'ils ne sont pas surmontés, mettront gravement en péril, non seulement l'équilibre de l'enseignement agricole mais aussi son originalité et in fine son identité.

Le gestionnaire qu'est nécessairement le DGER est d'abord préoccupé par les contraintes budgétaires, plus sensibles en ces périodes d'austérité, qui pèsent sur l'enseignement agricole. Si les tensions actuelles sont le résultat de la volonté du Ministère de répondre au mieux aux demandes locales, elles sont aussi les conséquences d'une méthode de programmation défectueuse consistant à répartir des moyens avant d'en disposer. En aggravant les difficultés des rentrées scolaires, ces dérapages marginalisent progressivement les autres missions de l'enseignement agricole définies par la loi de 1984 (formation continue, développement, coopération internationale). Ils entraînent un recours excessif à du personnel non titulaire, qui est lourd de menaces à moyen terme.

D'une manière plus générale, ces difficultés incitent le ministère du Budget et les Conseils Régionaux à s'interroger sur le coût de l'enseignement agricole. A l'heure actuelle, il n'existe pas de comparaison crédible concernant les coûts par élève accueilli dans des établissements analogues de l'Enseignement agricole et de l'Education Nationale. Mais il est vraisemblable que ce ratio est plus favorable à l'E.N. Mais peut-il en être autrement compte tenu des caractéristiques et des missions particulières de nos établissements ? Il faut cependant serrer de beaucoup plus près les différents éléments constitutifs de ces charges qui sont souvent fonction de la taille des établissements. La coopération avec l'EN est également une ardente obligation pour éviter les doubles emplois et optimiser au maximum l'utilisation des ressources tirées des impôts des contribuables.

Par ailleurs, la demande des familles se porte vers des établissements susceptibles d'offrir à leurs enfants des formations longues (à la limite du niveau V au niveau TS) et diversifiées. Elle favorise ainsi les LEGTA et exacerbe la concurrence entre les LPA. C'est une menace supplémentaire pour les petits établissements situés en pleine campagne qui jouent un rôle si important dans l'animation de la vie locale (agricole mais aussi économique, culturelle...).

Dans ces conditions, l'absence de niveau de synthèse et d'impulsion dans de nombreux départements ne permet pas de contrôler ces facteurs socio-culturels qui amplifient l'impact des pesanteurs budgétaires. Elle ne facilite pas une gestion raisonnée du dispositif de formation initiale, de formation continue et de services en vue de maintenir en fonctionnement le plus grand nombre de sites dans des conditions financièrement acceptables. En outre, elle ne favorise pas la coopération des établissements avec les acteurs essentiels du développement rural que sont les Conseils Généraux et les DDAF.

Ces évolutions ne sont peut être pas les plus inquiétantes. J'ai déjà signalé l'importance croissante des personnels non titulaires. La gestion des emplois de techniciens depuis PARIS, si elle correspond à une vieille tradition nationale, est de plus en plus difficile sur le plan technique et devient chaque jour plus incompréhensible, même aux yeux des intéressés.

Il faut enfin attirer l'attention sur la situation particulière des ingénieurs du Ministère de l'Agriculture pour l'enseignement agricole : il y a non seulement de moins en moins d'ingénieurs mais ceux-ci font de plus en plus de la formation initiale avec le risque de voir le lien pourtant vital des établissements avec leur environnement se distendre.

Mais l'interrogation la plus incisive concerne le maintien de l'identité à long terme de l'enseignement agricole avec la place croissante – cependant tout à fait justifiée – de la culture générale par rapport à la formation technique, et la banalisation progressive de nos pratiques et de nos relations avec les responsables du monde agricole, agro-alimentaire et rural qu'entraîne insidieusement le développement de la parité avec l'Education Nationale.

Enfin, mais ce n'est pas le plus important, la diminution progressive des moyens humains et matériel de l'administration, tant au niveau national que dans les régions, n'est pas sans conséquence sur le fonctionnement de l'enseignement agricole. C'est parce qu'elle a su être proche, disponible et performante que le système a pu s'adapter globalement dans de bonnes conditions aux changements des dernières années. En sera-t-il encore de même au cours des années à venir si les évolutions actuelles se confirment ?

Ainsi, tous ces profonds changements, tout à la fois souhaités, subis et redoutés, suscitent appréhension, mélancolie et critiques. Bien entendu, celles-ci sont souvent inspirées par la reconnaissance émue de ceux qui ont bénéficié, il y a longtemps, du savoir et du dévouement des maîtres d'une institution, alors en pleine rénovation au coeur d'une des révolutions agricoles les plus importantes de notre histoire. Au delà des observations parfois acerbes qui nous sont adressées et qui, bien souvent, sont complètement décalées par rapport aux réalités d'aujourd'hui, s'exprime le sentiment confus que non seulement l'enseignement agricole est une institution fragilisée par les transformations actuelles mais encore que celles-ci peuvent affecter ce qui en constitue l'âme, cet humanisme profondément enraciné dans les réalités agricoles et rurales de notre pays.

L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE : UN CHEF D'OEUVRE A RENOVER

Héritiers d'une tradition remarquable du Ministère de l'Agriculture, il nous appartient ensemble de faire face aux enjeux d'aujourd'hui en faisant du vieux avec du neuf : retrouver les vieilles leçons du passé en innovant dans le présent.

Trois domaines doivent retenir particulièrement notre attention : la pédagogie, l'organisation du système de l'enseignement agricole et la gestion du personnel.

La pédagogie

Je serai bref sur ce chapitre fondamental puisqu'il va faire l'objet des réflexions de la commission présidée par R. REMOND.

3 aspects méritent une attention particulière :

– adaptation de la pédagogie aux réalités locales – Pour tirer le meilleur parti des changements en cours, les équipes d'enseignants doivent être capables de faire oeuvre originale à partir de situations locales de plus en plus diversifiées tout en restant fidèles aux directives des programmes nationaux.

Cette évolution devrait renforcer la personnalité de chaque EPLEA, ce qui contribuerait à mieux les faire connaître et apprécier dans les batailles d'image qui vont caractériser la société de demain.

– place des exploitations agricoles dans la pédagogie : conforter la culture générale de nos jeunes sans que cette évolution ne se fasse au détriment de la formation technique et sans alourdissement des horaires scolaires! Voilà une des principales gageures de l'enseignement agricole s'il veut rester fidèle à ses racines. Pour en mesurer l'importance, il faut noter que le nombre des fils d'agriculteurs ne cesse de diminuer, c'est à dire le nombre des élèves qui bénéficient d'une formation pratique dans leur famille. Cette situation explique pour une large part les difficultés actuelles pour trouver des maîtres de stage, car les exploitants hésitent légitimement à confier des équipements de plus en plus sophistiqués et coûteux à des mains inexpertes. Cette question a été largement abordée lors de la réflexion nationale engagée en 1992-93 sur les exploitations agricoles des lycées publics.

J'en ai retenu la conviction qu'il faut aller vers des exploitations et des ateliers technologiques, ou les quelques ouvriers permanents joueront de plus en plus un rôle de tuteur auprès des jeunes qui devront assurer par roulement (sous forme de stages hebdomadaires), même pendant les vacances scolaires, les services nécessaires. Naturellement, une telle politique nécessite un engagement renouvelé de la communauté éducative pour suivre les élèves et adapter les méthodes pédagogiques (par exemple généralisation de photocopies pour que les élèves puissent rattraper les cours qu'ils n'auraient pu suivre pendant qu'ils étaient sur l'exploitation, excellent apprentissage pour la suite de leur vie professionnelle). Mais cette mise en situation de réelle responsabilité répond à un réel désir des jeunes qui veulent venir se former dans nos établissements. J'ai pu m'en rendre compte au cours de la visite de ceux d'entre eux qui ouvrent cette voie.

Elle doit être complétée par les deux orientations suivantes inspirées de certaines expériences anglo-saxonnes :

a) développement d'une pratique systématique de tutorat professionnel des élèves les plus jeunes par les plus anciens au sein des équipes chargées de faire fonctionner nos ensembles technologiques, enseigner étant souvent la meilleure façon d'apprendre ce que l'on enseigne.

b) généralisation progressive de cette politique à d'autres services au sein des établissements scolaires (accueil, documentation,...) avec les mêmes méthodes pédagogiques, ce qui permettrait peut-être de diminuer le nombre de personnes à statut précaire dans nos établissements mais surtout élargirait les possibilités de prises de responsabilité par les jeunes (1 semaine par trimestre par exemple) : de consommateurs

ils deviendraient des producteurs, ce qui aurait incontestablement des conséquences positives sur la qualité du climat social de nos lycées.

- importance de l'enseignement socio-culturel

L'introduction de l'enseignement socio-culturel en 1965 dans l'enseignement agricole a été à l'époque véritablement révolutionnaire. Elle a permis de vivre de manière très positive les transitions culturelles de cette époque, aussi bien au niveau des élèves que des établissements. Aujourd'hui la situation est tout à fait différente. Les lycées ne sont plus dans les campagnes les îlots de modernité qu'ils furent à l'époque. Il y a donc un risque de banalisation alors que cette formation a plus que jamais sa place dans les lycées verts.

En effet, la culture est un facteur essentiel dans la formation de la personnalité. Celle-ci est plus importante encore dans l'éducation qu'il y a trente ans : les techniques vont évoluer, les marchés se transformer, les relations sociales et politiques connaître de grands bouleversements. Ce qui sera le plus précieux pour les jeunes, ce ne sera pas les connaissances qu'ils auront acquises mais leur caractère façonné par l'ouverture à la culture associée à l'exercice précoce des responsabilités.

Par ailleurs, les services vont prendre une place capitale dans le monde rural, par exemple : l'agro-tourisme. Une vie culturelle intense qui ne doit plus être vécue uniquement au sein des lycées, constitue un "produit d'appel" fort pour susciter de nouvelles activités économiques et pour créer les conditions qui incitent de nouvelles entreprises à s'installer en milieu rural.

C'est la raison pour laquelle je souhaite que la campagne de réflexion collective qui a concernée pendant l'année scolaire 1992-93 les exploitations et les ateliers technologiques soit consacrée en 1993-94 à l'éducation socio-culturelle.

L'organisation de l'enseignement agricole

L'enseignement est d'abord une aventure personnelle. Mais comme le cyclisme, c'est un sport individuel qui se pratique en équipe ! Dans l'analyse de son évolution, la plupart des dynamiques préoccupantes pour l'avenir relèvent de démarches collectives : les coûts, les itinéraires pédagogiques, l'aménagement du territoire, nos comportements,... une évolution de l'organisation de l'enseignement agricole tant au niveau des établissements qu'à celui des régions est indispensable pour redresser la situation. Ces décisions relevant pleinement de la responsabilité de l'administration, il faut donc s'y engager avec détermination en privilégiant des démarches expérimentales faisant passer les faits avant le droit et donnant à toutes les personnes concernées le temps pour ruminer la valeur des solutions proposées auxquelles il est indispensable pour leur succès qu'elles y apportent leur part de créativité.

- au niveau des établissements

Les objectifs à atteindre paraissent contradictoires : développer des petits établissements isolés, offrant des parcours de formations longs et diversifiés, en relation dynamique avec leurs différents partenaires professionnels et politiques et à des coûts les plus économiques ! Nous ne serons capables de relever ce défi que si nous savons nous organiser en équipes de taille humaine, largement responsabilisées, fonctionnant au sein d'ensembles d'une dimension suffisante pour être des partenaires crédibles des institutions telles que les collectivités locales et les services administratifs tout en bénéficiant d'une large autonomie (en

notant que demain les SRFD ne pourront plus assurer tous les services qu'ils prodiguent actuellement, faute de personnel suffisant : informatique, formation de personnel...). Ceci exige souvent une révolution culturelle pour favoriser dialogue et responsabilité à tous les niveaux. Son succès repose en premier lieu sur ceux qui ont accepté de prendre en charge nos établissements (Proviseur mais aussi Président du Conseil d'Administration). Puis-je aussi souligner l'importance décisive de la qualité du dialogue social dont la responsabilité est beaucoup plus largement partagée.

A plusieurs reprises, j'ai indiqué ma préférence pour la constitution progressive, par jumelage, d'établissements multi site à vocation départementale. Ils me paraissent être la seule issue aux interpellations actuelles (c'est un retour à l'organisation des années 1960 !) exemple : le nombre des LEGTA ne peut plus augmenter en raison de très fortes contraintes réglementaires. Comment répondre autrement aux demandes de cycle long au sein des LPA qui se multiplient ? Comment rééquilibrer les effectifs et donc les classes entre des différents sites d'un département pour en maintenir le plus grand nombre ouverts en prenant comme norme 8 classes, chiffre en dessous duquel les performances deviennent nettement insuffisantes tant du point de vue des coûts que de la qualité pédagogique des enseignements et des possibilités d'orientation des élèves.

Ce processus ne peut qu'être progressif (a priori inférieur à 10 jumelages d'EPLA par an) car il remet profondément en cause le fonctionnement de nos établissements tant en interne qu'en externe. C'est pourquoi il faut l'expérimenter avant de passer à des décisions institutionnelles. Le changement de proviseur est un moment privilégié puisque l'Administration peut à cette occasion confier à un fonctionnaire la mission de conduire, avec le concours de tous, l'expérience de faire travailler ensemble des lycées fonctionnant jusque là de manière indépendante sans changer au départ leur statut (c'est à dire en ne fermant pas l'avenir). Une autre voie consisterait à constituer par département un groupement de lycées en leur demandant de désigner un représentant unique, de gérer ensemble l'évolution des dispositifs de formation et de développement et de mettre en place les services logistiques communs chaque fois que nécessaire.

Ces nouveaux lycées départementaux devraient être organisés très clairement à deux niveaux :

- d'abord dans chaque site, il convient qu'il y ait toujours un responsable clairement identifié. Doté, par délégation, des pouvoirs nécessaires pour exercer sa charge il remplit son mandat en s'appuyant sur deux conseils – interne et externe – lui permettant de faire participer et de bénéficier du concours de tous ceux qui sont concernés par les activités développées sur le site,

- puis au niveau de l'établissement lui même, une organisation qui prend en charge, à la fois, les fonctions générales, la logistique et les services collectifs indispensables au bon fonctionnement de chacun des sites et de l'établissement dans son ensemble.

Le proviseur doit instaurer un véritable comité de direction formant équipe au sein de laquelle les notions de pouvoir, d'ambition et de concurrence s'effacent devant l'objectif commun.

La composition du conseil d'administration et du conseil intérieur de l'établissement est une tâche délicate car il faut trouver un bon équilibre entre la représentation de chacun des sites et celle des grands intérêts généraux, sans déboucher sur des assemblées de taille démesurée.

Il sera essentiel de veiller à ce que chaque site développe sa personnalité au sein de ces nouveaux ensembles. L'élaboration d'un nouveau projet d'établissement constitue souvent une étape utile dans cette alchimie délicate.

Cette simplification des structures devait faciliter en outre la coopération avec l'enseignement supérieur, et notamment celui placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, en rassemblant les classes de TS implantées dans les différents sites de l'établissement départemental, et sans les changer de place, dans un collège d'enseignement supérieur. Celui-ci serait mieux à même de développer des relations dynamiques avec un pôle régional d'excellence proche.

Enfin, ce schéma pourrait entraîner à terme la suppression de la distinction actuelle entre les LEGTA et les LPA car l'évolution proposée ne doit pas être vécue comme l'absorption des LPA par les LEGTA mais comme une création commune avec des cycles de formation, de niveaux et de durées différenciés en fonction des besoins des familles, des entreprises et des collectivités. Cette proposition n'est d'ailleurs pas sans conséquence sur les statuts des personnels enseignants (cf ci-après).

Bien entendu, la mise en oeuvre de cette politique relève d'abord des DRAF. Certes, la DGER s'est fortement engagée en 1993 dans plusieurs opérations de jumelage, à titre expérimental, pour affiner ses idées et mettre au point les outils opérationnels nécessaires. Cela va permettre de lancer un grand débat tant avec la hiérarchie qu'avec les partenaires sociaux. Lorsqu'il sera achevé, les conclusions s'inscriront dans la politique générale du Ministère qui donne aux DRAF, en tant qu'autorité académique, une très large délégation.

- au niveau des régions

Le travail des SRFD sera considérablement allégé s'ils peuvent s'appuyer sur des établissements moins nombreux et plus autonomes, et bénéficier de systèmes d'aide à la décision modernes (par exemple à partir du projet Coccinelle). Pour les mêmes raisons, il faut encourager nos partenaires du privé à s'engager dans un processus analogue. Mais ce ne sera pas suffisant pour pallier la diminution continue des moyens de l'administration. Pour que les SRFD puissent continuer à jouer leur rôle au sein des DRAF dans la plénitude de leurs missions, une analyse rigoureuse des services dont ils ont besoin doit être engagée. Elle doit permettre de les classer en deux grandes catégories : ceux qui peuvent être développés au sein de chaque DRAF et les autres.

Pour définir les services pouvant rentrer dans la première catégorie, il faut se référer au modèle de la Poste, dans les campagnes, avec le guichet unique, proche des clients, s'appuyant sur de nombreux services spécialisés. C'est le meilleur moyen de surmonter le handicap de la faible densité des bénéficiaires. En outre, cette stratégie renforce l'unité du Ministère qui est une des justifications fondamentales de l'existence de la DGER. Ainsi, il paraît souhaitable de mettre en place progressivement des services uniques au sein des DRAF pour l'informatique, la formation des personnels... ces généralistes étant appuyés et animés par des services spécialisés relevant de la DGA, de la DGER ou de la DGAL en fonction des problèmes et des catégories de fonctionnaire à servir.

En ce qui concerne les activités spécifiquement liées à l'innovation et à la formation (telles l'organisation des examens, l'utilisation des nouvelles technologies didactiques,...) leur modernisation et la qualité de leurs prestations conduisent à rechercher une répartition harmonieuse entre ce qui doit être proche et disponible au sein de la DRAF et ce qui a

avantage à être entrepris au sein des centres de service interrégionaux, sous le contrôle opérationnel des DRAF SRFD. Ces centres de service peuvent être aussi constitués par les services spécialisés qui ont été présentés dans le paragraphe précédent et qui seraient décentralisés. Pour la bonne marche du Ministère, il est souhaitable que les entités interrégionales soient stables et homogènes pour l'ensemble du Ministère. Elles doivent être fondées autant que possible sur l'histoire et les caractères agro-écologiques de notre pays. Cependant cette politique ne doit pas aboutir à créer un échelon supplémentaire entre les DRAF et l'Administration Centrale. Elle peut paraître novatrice car elle met l'accent au sein de l'Administration sur la notion de partenariat et de contrat. Mais d'autres Ministères nous ont précédés. Nos idées commencent à diffuser au sein du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche puisque la DGA prépare une note d'orientation à ce sujet. Là aussi des démarches expérimentales s'imposent pour trouver le bon équilibre entre ces centres de service, les services de SRFD proprement dits et les établissements, équilibre qui ne sera pas nécessairement le même dans toutes les inter régions.

A la réflexion, il ne semble pas y avoir d'alternative à la politique qui vient d'être présentée : réduction du nombre d'établissements rendus plus autonomes, développement d'une bureautisation sophistiquée, services généralistes au sein des DRAF, services spécialisés au niveau national ou inter régional pour alléger autant que faire se peut les activités matérielles des SRFD afin de leur donner tout le temps nécessaire de se consacrer aux tâches véritablement politiques, sous l'autorité des DRAF, qui constituent l'essentiel de leur mission.

Dans le même état d'esprit, la coopération avec l'Education Nationale, et plus particulièrement avec les rectorats, dans le cadre des régions, devra plus que jamais être une ardente obligation à laquelle nous devons nous livrer sans réserve à condition de savoir cultiver l'originalité profonde de nos méthodes pédagogiques et de nos relations avec nos partenaires. Cette coopération est déjà une réalité dans de nombreuses régions. Elle est naturellement multiforme et doit concerner toutes nos activités : schémas régionaux des formations, évolution des structures pédagogiques, échange d'enseignants à temps plein et à temps partiel, unité d'enseignement mixte, formation et gestion du personnel, développement de services communs... Un écueil est à éviter avec soin : une banalisation de notre enseignement, suite au développement de ces coopérations

Une mission va être mise en place pour faire le bilan de ce qui existe et de ce qui est expérimenté afin de proposer une politique et des pistes de travail pour optimiser l'utilisation des fonds publics et de décentraliser davantage leur gestion tout en veillant à renforcer la diversification des filières de formation.

La gestion du personnel

Si la formation du personnel est à la base de l'agriculture, la gestion des ressources humaines de la communauté éducative constitue le facteur de qualité majeur des performances des systèmes pédagogiques. Une politique de rénovation appelle nécessairement une politique de formation concernant l'ensemble du personnel. C'est sans doute encore plus vrai pour l'Enseignement Agricole pour les deux raisons suivantes :

- l'Enseignement Agricole est en changement rapide tant en ce qui concerne les niveaux de qualification, les thématiques que les méthodes pédagogiques. Il faut donc mettre en place des programmes de formation qui facilitent l'adaptation de l'ensemble du personnel à ces évolutions

- si l'Enseignement Agricole veut continuer à remplir ses missions au sein du système national d'enseignement et de formation pour répondre à la demande de la Nation, il doit approfondir son originalité.

Daniel DUMONT avait demandé en 1991 au Professeur DELAGE un rapport sur ce thème. Celui-ci a fait l'objet au cours des 12 derniers mois de multiples réflexions. A partir de cette ruminant collective, la DGER, en liaison étroite avec ses principales institutions spécialisées dans la formation de son personnel : l'ENESAD, l'ENFA, le CNPR et le CEP, va mettre au point une politique concrète qui pourra être engagée dès l'année prochaine grâce à des nouveaux crédits qui devraient être inscrits dans le budget 1994 malgré une conjoncture budgétaire extrêmement difficile.

Deux autres sujets prioritaires sont au coeur de la rénovation de l'Enseignement Agricole : la place des ingénieurs de l'Enseignement Agricole et les obligations de service des enseignants.

- la place des ingénieurs dans l'Enseignement Agricole

La présence des ingénieurs dans l'Enseignement Agricole, si elle constitue une de ses spécificités, a depuis longtemps fait l'objet de débats : comme dans la recherche agronomique, certains critiquent le poids excessif des ingénieurs d'agronomie dans le fonctionnement de l'Enseignement Agricole. Ces observations n'ont plus aujourd'hui la même pertinence : d'une part, il y a une évolution générale dans le secteur agronomique qui conduit à donner une place plus importante aux cadres formés par l'Université. D'autre part, la situation matérielle des ingénieurs en fonction dans l'enseignement agricole s'est relativement détériorée au cours des dernières années :

- le Ministère a fait davantage appel aux ingénieurs d'agronomie et aux ingénieurs des travaux agricoles pour des missions qui ne relèvent plus de l'enseignement et qui bénéficient de ce fait de rémunérations accessoires attractives. Cette situation est devenue suffisamment importante pour que cela engendre, au cours des dernières années, un sentiment profond de frustration chez les ingénieurs qui continuent à exercer les missions traditionnelles de leurs corps

- l'application du Plan Jospin, a, elle aussi, modifié l'échelle relative aux rémunérations des enseignants par rapport aux ingénieurs au détriment de ces derniers sans évolution de leurs conditions de travail respective. D'où un motif supplémentaire de malaise chez les ingénieurs d'agronomie et des travaux agricoles.

Des palliatifs ont bien été tentés ces dernières années. Mais ils ne peuvent être étendus car ils ne reposent sur aucune base réglementaire. Bien entendu la généralisation à l'ensemble des ingénieurs d'agronomie et de travaux agricoles d'un système de rémunération complémentaire analogue à celui dont bénéficient les IGRF serait la solution idéale, mais elle se heurte à de redoutables obstacles réglementaires et surtout budgétaires. Comme par ailleurs l'augmentation très forte de la demande d'heure d'enseignement (supérieur à 25 % en volume sur 4 ans) a conduit à aligner les obligations en formation initiale des ingénieurs sur celles des enseignants, il a été très sérieusement envisagé de supprimer à terme les ingénieurs de l'enseignement agricole :

- en les détachant dans les corps d'enseignants (CAPESA, Agrégation)

- en supprimant le recrutement de nouveaux ingénieurs d'agronomie et de travaux agricoles pour l'enseignement, les corps correspondants étant alors mis de fait en voie d'extinction.

Les réflexions de l'administration centrale, au cours de l'année 1992-93, conduisent à écarter résolument cette solution pour les deux raisons suivantes :

- si ce processus de détachement reste possible pour les ITA, il n'en va pas de même pour les Ingénieurs d'agronomie. Un nouveau rapport confié au Professeur DELAGE a, en effet, permis de bien éclaircir le problème des agrégés. Celui-ci est virtuellement réglé pour les disciplines "classiques" analogues ou très proches de celles de l'Education Nationale (d'ailleurs des mesures positives sont prévues à ce propos dans le projet de Budget pour 1994). Par contre l'Education Nationale reste opposée à la création d'agrégations dans les disciplines technologiques. Elle s'opposerait vraisemblablement vigoureusement à la création d'agrégations agronomiques

- plus fondamentalement, la suppression progressive d'ingénieurs exerçant leur métier dans l'enseignement agricole est un des principaux facteurs de sa banalisation actuelle (à la fois dans sa culture et dans ses relations avec son environnement).

C'est la raison pour laquelle l'Administration centrale est décidée à tout faire pour trouver les solutions permettant aux ingénieurs de vivre pleinement leur métier d'ingénieur au sein de l'enseignement agricole sous tous leurs aspects : enseignement bien sûr mais aussi expérimentation et développement. Ces dernières missions devraient être exercées en liaison étroite avec les DDAF afin de participer à l'adaptation des services du Ministère à la nouvelle donne de la politique agricole (avec en particulier une priorité plus grande accordée à la gestion de l'espace rural), ce qui suppose qu'une réponse soit apportée au problème de leur rémunération pour atténuer le malaise actuel. Un groupe de travail Administration centrale - Syndicats s'y emploie.

- les obligations de service

En tant que DGER, je me passerai bien de relancer le débat sur les obligations de service. J'en mesure parfaitement les aspects symboliques et culturels. Mais il est stratégique car l'application strict du décret de 1971 comporte des risques si importants de banalisation de notre enseignement, de réduction de ses moyens financiers et de blocage institutionnel que nous ne pouvons l'esquiver malgré ses difficultés, sauf à accepter à terme la disparition de l'enseignement agricole. Présentons ce dossier sous ses trois aspects principaux :

. les aspects pédagogiques d'abord

Rappelons que tous les fonctionnaires, quel que soit leur formation et leur métier, doivent à l'Etat, c'est à dire à l'ensemble des citoyens, en contrepartie de leurs rémunérations financées par les impôts, 39 heures de service par semaine avec 25 (+ 2) journées ouvrées de congés.

Pour les enseignements, des dispositions spécifiques ont été progressivement élaborées, à partir de cette règle fondamentale, pour l'adapter à leurs rythmes et à leurs conditions de travail bien particuliers en prenant en compte l'ensemble de leurs missions (préparation des cours; concertations pédagogiques; face à face avec les élèves; préparation, exécution et validation des examens; suivi personnalisé des élèves; entretien avec les familles; travaux personnels; participation aux activités de l'EPLA,...).

Elles se sont focalisées autour de la notion d'heure de face à face avec les élèves, heure d'enseignement ou de cours, particulièrement symbolique du métier d'enseignant. La réglementation a été définie afin que les autres tâches en amont ou en aval puissent disposer d'un temps suffisant dans le cadre des obligations de service requises de tout fonctionnaire.

C'est ainsi que les obligations d'heures d'enseignement ont été allégées au fur et à mesure que les niveaux d'enseignement s'élèvent, non seulement pour tenir compte d'un temps de préparation des cours en moyenne plus long mais aussi pour permettre aux enseignants d'être plus disponibles pour suivre les adolescents et les jeunes adultes qui leur sont confiés et pour mener les travaux personnels qui sont le sel de leur enseignement. Les enseignants qui limiteraient leurs tâches professionnelles strictement aux heures d'enseignement auxquels ils sont astreints ne rempliraient les obligations de leur contrat de travail.

Toute cette expérience a été formalisée dans le décret de 1971 à une époque où, à l'Education Nationale, l'enseignement était dispensé de manière identique tout au long de l'année (comme le souhaitait il y a près de 200 ans Napoléon...).

Mais au cours de la période 1960-1970, l'enseignement agricole avait déjà été conduit à retenir des rythmes plus souples. L'adaptation des emplois du temps des élèves aux aléas climatiques, aux rythmes saisonniers, aux cycles végétatifs, aux événements dans la vie des troupeaux s'accordait mal avec la répétition hebdomadaire uniforme. La nécessité de relier la formation à la vie professionnelle avait conduit à introduire des périodes de stage en exploitation dans certaines filières. Depuis 20 ans cette évolution s'est accélérée : un temps d'activités pluridisciplinaires a été introduit en BTSA TAGE et TRADICOPA, en baccalauréat D' pour l'écologie. Des stages d'étude du milieu de deux à trois semaines à Florac ou Fouesnant se sont multipliés. Une large ouverture de l'enseignement agricole sur la vie sociale, civique et culturel s'est opérée par les foyers socio-culturels...

Ainsi, la rénovation des méthodes pédagogiques, la place donnée aux stages professionnels dans la formation, les liens plus forts qui sont souhaités entre l'enseignement et le développement agricole et rural ainsi que la coopération internationale ont débouché dans l'enseignement agricole, d'une part, sur un élargissement des missions des enseignants et, d'autre part, sur un enseignement modulaire qui s'étale au cours des années de formation selon la logique d'un ruban pédagogique dont l'organisation et la mise en oeuvre sont assurées par l'équipe pédagogique dans le cadre de son projet d'établissement.

La succession des modules d'enseignement qui rythment désormais les cycles de formation tient compte de la logique interne de la formation, des capacités de travail des élèves et de la chronologie des stages. Ces derniers prennent une place importante dans le cursus de l'élève pour s'élever sur une période de deux ans jusqu'à 20 semaines pour les baccalauréats professionnels (soit plus d'une demi année scolaire).

Cette nouvelle organisation de l'enseignement peut rendre les services hebdomadaires de formation initiale des enseignants irréguliers dans leur durée tout au long de l'année scolaire. Dans la pratique, elle entraîne des distorsions dans les obligations de service entre les disciplines et entre les enseignants. Les établissements, et notamment les plus petits rencontrent de ce fait des contraintes particulières car ils reçoivent (comme à l'Education Nationale) une dotation horaire globale annuelle calculée sur la base des programmes et des effectifs scolaires.

Cette situation a conduit dans plus de 50 % des EPLEA à organiser une concertation approfondie au sein de chaque équipe pédagogique pour la mise au point d'un ruban

pédagogique conciliant au mieux les conséquences de la rénovation pédagogique et de l'évolution des missions de l'enseignement agricole avec les contraintes de la réglementation des finances publiques et dans les respects des droits de chacun.

Mais ce processus se développe sans référence nationale. De leur côté, les établissements qui appliquent strictement le décret de 1971 rencontrent de grandes difficultés qui ne pourront que s'aggraver dans l'avenir.

L'enseignement agricole est ainsi placé devant un choix clair :

- ou il aligne les obligations de service de ses enseignants - et par conséquent à terme ses méthodes pédagogiques - sur celles de l'Education Nationale et il perd les racines objectives de son existence

- ou il met en oeuvre des méthodes pédagogiques originales et performantes qui apportent un plus dans le concert du système national de l'enseignement et de la formation (c'est une des questions posées à la commission REMOND) mais il faut en tirer les conséquences raisonnables sur la définition des obligations de service.

. les aspects budgétaires ensuite

La Cour des Comptes, qui contrôle au nom de la Nation, la gestion des fonds publics, est très stricte sur la notion de "service fait", indépendamment des autres dispositions réglementaires.

Si elle relevait que dans un certain nombre d'établissements d'enseignement agricole, les obligations hebdomadaires n'étaient pas formellement respectées, cela aurait de graves conséquences :

- d'une part, le Ministère serait contraint de modifier sa politique pédagogique (cf ci-dessus)

- d'autre part, elle inciterait le Ministère du Budget à réduire le volume des vacations et même le nombre des postes budgétaires.

Comme il existe des précédents qui ne laissent aucun doute sur l'issue de tels recommandations, la DGER ne peut prendre le risque de les négliger.

. les aspects institutionnels enfin

L'analyse des problèmes actuels de l'Enseignement Agricole conduit à recommander un rapprochement des LEGTA et des LPA. Ce qui suppose un assouplissement des règles actuelles qui prescrivent que les PLP enseignent dans des LPA et les CAPESA CAPETA dans les LEGTA. Ces corps ont les mêmes niveaux de formation même si les concours sont différents. Mais ils ont des obligations de service différentes (annuelle pour les PLP, hebdomadaire pour les CAPESA CAPETA) qui s'opposent à la politique souhaitée. Par contre, une évolution de ces règles permettrait de l'engager, avec sans doute à terme, un impact sur le statut de ces corps.

Ainsi dans le grand débat sur l'avenir de l'enseignement agricole, les négociations sur les obligations de service place la communauté éducative devant des choix stratégiques qui ne peuvent être éludés. Avec l'expérience acquise d'une année de dialogue fructueux avec les organisations syndicales, je suis assuré que nous saurons trouver ensemble les solutions acceptables pour tous.

CONCLUSIONS (à rédiger après débat en Comité de Direction)

- unité et diversité
- tradition et originalité
- oui à la parité, non à la banalisation.
- nécessité de développer des études prospectives à moyen terme